

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE NATURE CHIMIQUE EN LABORATOIRE**

ACCOMPLIE PAR :

- Toute personne qui génère des déchets de nature chimique.

NOTE :

- La Procédure de collecte et d'élimination des matières dangereuses résiduelles de nature chimique [SST-PR-4-CHM] est disponible auprès des conseillers en gestion des matières dangereuses de la DPS-SST. Contacter SST par courrier électronique ou par téléphone (*SST@UMontreal.ca* ou 343-6111 #4000) pour tout matériel nécessaire à la récupération ou pour toute collecte particulière.

ÉQUIPEMENTS REQUIS :

- Sarrau ;
- Lunettes de sécurité ;
- Contenants divers ;
- Étiquettes appropriées ;
- Contenants de 1, 4 et 10 L en polyéthylène haute densité (**PEHD**).

Liste des déchets :

Type de matières résiduelles	Définitions et/ou exemples	Préparation par les utilisateurs
1. Solvants usés	- Solvants usés non halogénés (acétone, toluène, etc.) - Huiles usées - Solutions photographiques et radiologiques - Solutions aqueuses contenant des contaminants organiques et inorganiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Verser dans les bidons jaunes de PEHD de 10L. Quand le bidon est plein, le déposer dans une armoire sécuritaire pour produits inflammables. ▪ Compléter l'étiquette blanche « mélange de solvants usés », remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon (bidons ramassés selon un horaire connu ou sur demande).
2. Solvants usés halogénés	Ex. : Chloroforme, dichlorométhane, chlorure de méthylène,...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Verser dans les bidons bleus de PEHD de 10L. Quand le bidon est plein, le déposer dans une armoire sécuritaire pour produits inflammables. ▪ Compléter l'étiquette jaune « mélange de solvants usés halogénés », remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon (bidons ramassés selon un horaire connu ou sur demande).



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-305

3. Produits de laboratoire	Produits périmés, produits désuets, échantillons de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lister les produits à éliminer, faire parvenir la liste à la DPS-SST (télécopieur: 343-2168). ▪ Emballer les produits dans des boîtes bien identifiées avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».
4. Solutions acides et basiques	Éviter de mélanger les acides et les bases. Risque de dégagement de chaleur et de réaction violente.	
	Solutions diluées (< 0,1N)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Neutraliser et jeter à l'égout.
	Solutions concentrées (> 0,1N)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Verser dans les bidons blancs de PEHD de 10L. ▪ Compléter l'étiquette appropriée (rose « solutions acides » ou bleue « solutions basiques »), remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon.
	HF, HClO ₄ , et HNO ₃	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupérer toutes les solutions dans des bidons blancs distincts, ne pas mélanger ces acides ensemble. ▪ Compléter l'étiquette appropriée (rose « solutions acides »), remplir tous les champs et l'apposer sur le bidon.
5. Milieu de culture neutralisé à l'eau de Javel	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeter directement à l'évier peu importe le pourcentage (%).
6. Bromure d'éthidium (BrET)	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupérer les solutions de BrET dans les solvants usés halogénés (Voir point # 2).
	Gels de BrET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer les gels de BrET dans un contenant de 4 L en PEHD bien identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ». ▪ Il est aussi possible de les déposer dans un sac en plastique opaque, solide et doublé, identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».
7. Phénol/Chloroforme	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupérer les solutions dans les solvants usés halogénés (Voir point # 2).
8. Tetroxyde d'osmium (OsO ₄) + βmercapto éthanol	Solutions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupérer dans un contenant de 1 ou 4 L en PEHD bien identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».
9. BrET + OsO ₄ + Phénol/Chloroforme + βmercapto éthanol	Déchets solides perforants (embouts de pipettes, burettes, eppendorfs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer dans un contenant de 1 ou 4 L en PEHD bien identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».
	Déchets solides non perforants (papiers, gants, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer dans un sac en plastique opaque et solide, identifié avec l'étiquette jaune « résidus chimiques ».
10. Gels d'acrylamide non contaminés	Solutions et gels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeter directement à l'évier et aux rebus domestiques.
11. Antinéoplasiques et autres produits toxiques	Ex. : Taxol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer avec la DPS-SST au poste # 4000 afin d'établir une procédure de gestion des déchets.



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-305

12. Contenants vides	Contenants métalliques vides	<ul style="list-style-type: none">Éliminer le bouchon, laisser les résidus s'évaporer 24 heures dans un local ventilé ou dans une hotte.Invalider l'étiquette en y inscrivant un X au crayon feutre.Déposer aux ordures ménagères.
	Contenants vides (plastique et verre)	<ul style="list-style-type: none">Rincer les contenants vides et jeter le bouchon.Verser les eaux de lavage dans les bidons de récupération. Enlever, détruire ou rayer l'étiquette.Déposer aux ordures ménagères.
13. Verre brisé	Verre brisé non contaminé, (absence de matières dangereuses)	<ul style="list-style-type: none">Accumuler dans une boîte de carton identifiée « verre brisé ».Lorsque 30 lbs maximum de verre sont accumulées, sceller la boîte, identifier le local et déposer aux ordures ménagères.

